Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 10 (1918)

Heft: 4

Artikel: Grève générale et révolution

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383203

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SYNDICAL

SUISSE ของของของของของ

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an Pour l'Etranger: Port en sus Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U.S. S. Par intérim: G. Heymann Téléphone 1808 ∘ ∘ ∘ Kapellenstrasse 6 ∘ ∘ ∘ Compte de chèques Nº III 1366 ♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦ Paraît tous les mois ♦♦♦♦♦♦♦♦♦

o Expédition et administration : o Imprim. de l'Union, Berne oooo Kapellenstrasse, 6 oooo

SOMMAIRE: Pag	4. L'Alsace-Lorraine et la liberté économique de l'Europe
1. Grève générale et révolution	5 5. Dans les fédérations
2. Les revendications ouvrières	6 6. Mouvement syndical international
3. Le chômage	7. Divers

Grève générale et révolution

Le programme d'action de la classe ouvrière, rédigé par le comité d'action nommé à Olten et voté par la Commission syndicale, le comité directeur du Parti socialiste et les délégués des Unions ouvrières, réunis à Berne les 1er, 2 et 3 mars, sera soumis incessamment à la discussion des assemblées syndicales. Aussi, notre intention n'est-elle pas de l'examiner ici et d'influencer le jugement des syndiqués pour ou contre ce programme.

Du reste, les moyens de lutte de la classe ouvrière, tels que les a définis le comité d'action, sont trop gros de conséquences, s'ils sont appliqués, pour ne pas laisser les assemblées ouvrières elles-mêmes décider de l'emploi de leur force, sans que la Revue syndicale exerce une pression quelconque, qui, pour le moment, serait déplacée.

Cependant, qu'il nous soit permis d'analyser l'état d'esprit d'une partie de ceux qui, actuellement, parlent de grève générale et de révolution, sans jamais tenir compte d'aucune réalité. Ces théoriciens de la révolution finissent par croire que c'est arrivé, grisés qu'ils sont de leurs succès auprès des jeunes gens de quinze à vingt ans, à qui l'enthousiasme juvénile et le manque d'expérience ne permettent pas d'analyser les phrases à la lumière des faits.

Certes, il ne faudrait pas, d'autre part, exagérer dans le sens contraire et croire impossible une révolution générale en Europe. Et c'est précisément parce que nous la croyons possible, que nous ne cessons d'engager la classe ouvrière à s'organiser toujours plus sérieusement et plus solidement, en dehors de toute phraséologie inutile, voire même dangereuse.

La situation économique et politique est telle dans le monde entier, qu'il est difficile de porter un jugement sur les événements et d'établir le bilan de l'influence des faits sur les idées et des idées sur les faits. Or, ce que nous reprochons avant tout aux théoriciens actuels de la révolution, c'est précisément de donner leurs avis sur la situation et d'en tirer des conclusions avec une assurance qui ne supporte pas le moindre doute.

La révolution russe et les déconvenues de Lénine et de Trotsky, plus particulièrement de ce dernier, devraient, semble-t-il, tempérer l'ardeur de tous nos organisatemus de soviets. Mais il n'en est rien; emballés par les principes proclamés à Brest-Litowsk par les Russes, ils oublient qu'il faut faire la part aux événements, dont les hommes sont si souvent les jouets. D'autre part, nous l'avons dit déjà, ils jugent d'un tas de choses à l'endroit desquelles il conviendrait justement d'être réservé. Il y a chez les Russes une conception de la vie et des événements que nous ne comprenons pas. Les sentiments de ce peuple sont si spéciaux que nous risquons de nous tromper chaque fois que nous voulons apprécier ce qui se passe là-bas. Et puis, ce qu'il faut ne pas oublier, c'est que ceux mêmes qui prétendent connaître le mieux la Russie ne peuvent pas juger sainement, étant données les rigueurs de la censure, y compris celle de Lénine.

Ce qui nous a définitivement convaincu de l'emballement irraisonné de certains révolutionnaires, c'est l'approbation qu'ils ont donnée, sans hésitation, à la dictature maximaliste. Depuis une trentaine d'années, les efforts des socialistes ont toujours eu pour but la défense et le développement de la démocratie; et au moment même où la dictature et la démocratie sont aux prises dans tous les pays, des démocrates, du moins des gens qui s'affirment tels, se rangent du côté de la dictature, simplement parce qu'elle est pratiquée par des socialistes. Il semble pourtant que l'obligation qu'ils ont d'employer une réthorique compliquée, pour justifier leur attitude,

devrait les convaincre de leur erreur.

Pour toutes ces raisons, quand les syndiqués auront à se prononcer sur le programme d'action de la classe ouvrière, ils devront y mettre tout le sérieux que nécessite l'examen d'une question aussi importante. Mais il faudra surtout qu'ils se méfient de ceux qui, régulièrement, prennent leurs désirs pour des réalités ou pour qui l'action ouvrière ne sera jamais que de la théorie.

Les revendications ouvrières

Une conférence des représentants des fédérations syndicales et du Parti a eu lieu les 1er, 2 et 3 mars à Berne; les questions économiques furent le principal sujet à l'ordre du jour.

Les mesures prises jusqu'ici par la Confédération pour assurer le ravitaillement du pays, ainsi que l'attitude des autorités fédérales envers les revendications ouvrières furent vivement critiquées. La conférence formula et précisa de nouvelles revendications à soumettre au Conseil fédéral.

Ce nouveau programme fut adressé le 8 mars à la commission de nécessité, avec prière de le remettre au Conseil fédéral et de le discuter immédiatement.

Nous reproduisons ci-après la lettre à la commission de nécessité, sans les commentaires qui y faisaient suite. 1)

- Berne, le 8 mars 1918.

A la Commission fédérale de nécessité, pour être remise au Conseil fédéral suisse,

Nous vous soumettons ce programme, espérant que vous l'adopterez, dans l'intérêt des consommateurs, et que vous appuyerez immédiatement sa réalisation auprès des autorités fédérales.

Création d'un office fédéral et d'un conseil de ravitaillement, qui examineront toutes les questions con-cernant le ravitaillement et prendront en accord avec le Conseil fédéral, toutes les décisions qui paraîtront

2. Dans la mesure du possible, élimination du com-

merce intermédiaire.

3. Fixation de salaires minima dans les professions et industries pour lesquelles ils n'ont pas encore été introduits.

Garantie d'un revenu minimum, avec participation des pouvoirs publics, en tenant compte du coût de la vie dans les différentes localités.

4. Fixation du prix de toutes les denrées alimentaires et articles de première nécessité par le conseil de ravitaillement, dans l'intérêt des consommateurs.

5. Empêchement d'un nouveau renchérissement du lait et du payement d'une partie de l'augmentation par la Confédération.

Restriction de la production de lait condensé et vente de ce produit contre remise de la carte de lait seulement.

Interdiction de la fabrication de chocolat au lait.

1) L'original est écrit en langue allemande.

Interdiction complète de l'exportation de lait frais et autorisation d'exporter des produits laitiers que pour des buts de compensation.

6. Le prix du pain ne doit subir aucune nouvelle augmentation. Si les provisions s'épuisent, les céréales seront réservés pour la consommation de la partie de la population qui n'a pas d'autres vivres à sa disposi-

Interdiction absolue de conserver les céréales ou de les employer à d'autres buts que celui de nourrir la population.

Restriction de la fabrication de confiseries et de

pâtisseries.

7. Pommes de terre: Taxation de la récolte, confiscation et achat de toute la récolte par la Confédération.

8. Fruits et produits fruitiers: Interdiction complète de l'exportation. Défense de les employer pour des buts industriels aussi longtemps que les besoins des consommateurs n'auront pas été satisfaits.

9. Viande: Introduction du monopole du commerce des bestiaux. Rationnement de la consommation et di-minution des prix de la viande.

10. Cuisines populaires: Les grandes communes devront être engagées à appliquer le système de l'alimentation en masse, avec participation de la population entière; appui financier de la Confédération à cette institution.

11. Combustibles: Monopole de la houille.

Centralisation du commerce des combustibles et rationnement de ces produits.

Fixation de prix maxima pour tous les genres de combustibles.

Remise de combustibles à prix modérés aux indigents.

Restriction de l'exportation du bois.

12. Chaussures: Remise de la chaussure populaire

à prix réduit aux indigents.

13. Disette de logements: Extension de la construction de petits logements avec l'appui financier de la Confédération, surtout dans les communes où règne une disette de logements. Interdiction momentanée de la construction de bâtiments de luxe, églises et établissements de plaisir. Réquisition des logements non loués.

14. Mesures de nécessition de Préparation de trués.

de nécessité. Réduction du temps de travail. Secours suffisants aux chômeurs au moyen des finances pu-

15. Bénéfices de guerre: Confiscation de tous les bénéfices dépassant le 10 pour cent.

Chômage

Il y a quelques semaines à peine, nous nous trouvions en pleine prospérité industrielle, cependant que le spectre du chômage fait sa sinistre apparition. Les journaux de différentes contrées rapportent que des réunions d'ouvriers ont eu lieu surtout dans l'industrie des munitions. Un premier examen permet pourtant de penser qu'il n'y a pas encore lieu d'être très inquiet, ces nouvelles ayant été quelque peu exagérées. Il est évident qu'on doit s'attendre non seulement à une diminution de la fabrication des munitions de guerre, mais à leur cessation complète. Et c'est heureux, puisque cette mesure indiquera en même temps la fin de la guerre. En tout cas,